



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

29 janvier 2024



Projet non validé par CRFB

COP Occitanie planification écologique

GT « Forêt »

Membres présents :

M. CAZOTTES François, Directeur régional Adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
M. BIDARD Luc, Responsable de mission Pacte vert et changement climatique, Région Occitanie
Mme NICOLAS-FAURE Aurélie, Directrice adjointe de la DELTAA, Région Occitanie
Mme BIZET Gwenaëlle, Cheffe du service régional de la forêt et du bois, DRAAF
Mme BONNEL Céline, cheffe de l'unité filière et territoires, SRFOB, DRAAF
M. HANS Philippe, Chef de l'unité gestion durable des forêts – SRFOB, DRAAF
Mme NOUZIES Nathalie, Cheffe du SEMFo, Région Occitanie
Mme FAROUX Claire, chargée de mission filière forêt bois, Région Occitanie
M. TOULLEC Gildas, chargé de mission filière forêt bois, Région Occitanie
M. AUCLAIR Louis-Dominique, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN)
M. ALGOET Baptiste, Parc Naturel des Cévennes
M. BEAUSSART Xavier, directeur PNR Haut-Languedoc
M. de GALARD Amaury, Président du Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
M. DROUINEAU Sébastien, Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
M. DECONCHAT Marc, INRAE-DYNAFOR
M. DEREIX Charles, Président de l'Association Forêt Méditerranéenne
M. FALBET Philippe, France nature environnement (FNE)
M. FOUREL Sylvain, Président de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt et du bois (FIBOIS)
Mme GOUBE Cécile, Secrétaire générale, Alliance Forêt Bois
M. GOUIX Nicolas, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN)
Mme LABARRIERE-DUCHAMP Roseline, Propriété forestière des particuliers
M. LONJON Philippe, Union régional des communes forestières d'Occitanie (URCOFOR)
M. MATHIEU Francis, Propriété forestière des particuliers
Mme POLINE Lucie, Chambre régionale de l'Agriculture, Responsable Valorisation du bois et territoires
M. REBRE Randy, entrepreneur de travaux forestier
Mme RUSCASSIE Claire, Agence Régionale Energie Climat d'Occitanie (AREC)
Mme TRIQUENOT Alice, adjointe au directeur territorial Midi-Méditerranée (ONF)
Mme VICTOIRE Coralie, Déléguée PEFC - Programme de reconnaissance des certifications forestières
M. VIEBAN Stéphane, Syndicat national des pépiniéristes, Union des coopératives forestières
M. ZANUTTINI Fabrice, Conseil départemental de l'Ariège (09), Service agriculture, forêt et pastoralisme

Excusés :

M. GUHL Florent, Co-Président, Directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt-bois
M. LABARTHE Vincent, Co-Président, Vice-Président du Conseil Régional d'Occitanie
Mme TEQUI Christine, Présidente du Conseil départemental de l'Ariège
M. MAILLE Guy, Ligue de la protection des oiseaux (LPO)
M. MAJZEL, Union régionale CFTC

Propos liminaires

Intervention de Stéphane Vieban (syndicat des pépiniéristes) :

S.Vieban fait part de son soutien et de sa solidarité vis-à-vis du monde agricole. Il souligne les difficultés rencontrées par les professionnels de la forêt, et demande la mise en place d'un GT « simplification » en parallèle des travaux sur la planification écologique.

L'atteinte des objectifs ambitieux fixés en matière de renouvellement forestier nécessite une simplification des dispositifs. Le passage du plan de relance à France 2030 s'est assorti d'une complexification et augmentation du nombre de règles qui induisent de grandes difficultés pour déposer des dossiers. Les salariés souffrent de cela. S. Vieban indique par ailleurs qu'il s'était exprimé dans le cadre des assises auprès du ministre C. Bechu sur le sujet des études au cas par cas demandées pour le boisement de friches agricoles et le relèvement du seuil de 0.5 ha. Mais aucune réponse favorable n'a été apportée. Ceci illustre les règles « franco-françaises » que l'on peut se fixer (SRGS, etc.). Le monde forestier a par ailleurs besoin de mesures comme pour le GNR agricole.

Par ailleurs, il ajoute que le déficit de la balance commerciale 2022-2023 a encore augmenté, les besoins en bois et sciages supplémentaires se sont traduits par des importations. A titre d'exemple, sur des sciages de base comme les palettes, on importe plus d'un million de m³ de sciage.

Intervention de François Cazottes (DRAAF)

François Cazottes prie les membres de la CRFB de bien vouloir excuser Florent Guhl, retenu par ailleurs.

Concernant les chantiers de simplification vis-à-vis du monde agricole, des instructions sont données afin que les préfets engagent des concertations cette semaine. Il indique avoir bien pris note des réactions liées à l'actualité et du besoin de simplification pour avancer.

Intervention de Francis Mathieu (Fransylva)

Francis Mathieu, nouveau secrétaire de Fransylva Occitanie se présente et partage les propos de M. Vieban. Il est par ailleurs président du syndicat des forestiers privés du Gard.

1. Présentation (DRAAF)

L'objectif de cette matinée est de présenter aux membres de la CRFB les travaux généraux menés dans le cadre de la COP en Occitanie afin de territorialiser les objectifs, ainsi que des éléments de méthodologie et de calendrier de travail du GT « forêt ».

Ordre du jour :

- 1. Les principes de la planification écologique*
- 2. La COP en Occitanie*
- 3. Les 1ers éléments du diagnostic partagé*
- 4. GT « Forêt » : méthodologie et calendrier de travail*
- 5. Travaux de classification et de priorisation des leviers*

=> Cf. diaporama.

2. Discussion

François Cazottes précise la méthodologie employée. La planification écologique comporte 3 grands axes :

- émettre moins de gaz à effet de serre ;
- préserver la biodiversité ;
- gérer au mieux nos ressources essentielles.

Les niveaux d'émission de GES par secteur ont été observés, une analyse tendancielle a été effectuée et un objectif à 2030 a été fixé, avec une déclinaison par secteur. La forêt est le seul secteur ne disposant pas d'objectif chiffré dans le cadre de la planification écologique, la déclinaison des leviers en objectifs équivalent CO2 et leur territorialisation n'étant pas possible.

La COP Occitanie générale s'est tenue le 30/11/2023 et a permis d'esquisser un diagnostic à l'échelle régionale et de partager avec les acteurs le processus d'identification des leviers à mettre en place.

Ces travaux ont été édictés par la Première ministre en septembre dernier, l'exercice n'est pas totalement stabilisé et présente des incertitudes sur la méthode, le calendrier et les livrables attendus.

Nicolas Goux fait part de son étonnement sur la contribution attendue de l'Occitanie à l'objectif national à hauteur de 8%.

Louis-Dominique Auclair souhaite insister sur un sujet peu développé, à savoir la diminution de la biodiversité. Par ailleurs, il ajoute que dissocier forêt et agriculture est artificiel.

Gwenaëlle Bizet précise que parmi les 9 GT régionaux identifiés, sera mis en place un GT consacré aux questions de biodiversité piloté par DREAL avec la Région, au sein duquel l'ONF sera présent au titre du volet forestier. Il conviendra d'être vigilants sur les interactions entre GT afin que la forêt soit bien prise en compte dans les autres documents cadres des GT (y compris sur le sujet bois dans le GT « mieux se loger »).

Sylvain Fourel insiste sur ce point, la manière dont les sujets sont présentés risque de conduire à un travail en silo. L'absence d'association de Fibois ou de membres d'organisations professionnelles aux autres GT pourrait être problématique.

Stéphane Vieban indique que la communication sur le puits de carbone forestier a été catastrophique et a donné l'impression que forêt était émettrice de carbone, alors qu'elle capte moins (en raison de problèmes sanitaires notamment, d'incendies etc. mais pas en lien avec l'exploitation). De plus, les forêts d'Occitanie présentent des spécificités sur ces questions avec une diminution moindre de la captation que le reste du territoire national. Il ajoute que l'on vit actuellement des injonctions contradictoires avec la nécessité de « sortir » plus de biomasse pour décarboner (à noter : les carburants de deuxième génération sont un vrai sujet qu'il faut pouvoir analyser au regard des projets industriels qui se développent).

Amaury de Gallard souligne l'importance du lien entre agriculture et forêt. Il ajoute que les éléments forestiers ont été retirés des déclarations du parcellaire dans le cadre de la PAC. Ainsi, des parcelles de 2, 3 ou encore 5 ha seront mises de côté, alors qu'il serait utile de ne pas les oublier et les valoriser.

Xavier Beaussart appuie la demande d'être informé sur les travaux des autres GT, notamment du GT biodiversité (lien au sol, etc.).

Gwenaëlle Bizet confirme que la DRAAF portera cette demande en copil régional Planification Ecologique. L'enjeu de transversalité est bien identifié. La liste des GT sera transmise aux membres avec le compte-rendu de séance.

Luc Bidard précise que les questions relatives aux produits bois seront à traiter au sein du GT forêts.

Claire Faroux présente le board klaxoon qui va permettre de travailler de manière collective à distance.

Nicolas Goux ajoute qu'il convient d'être vigilants sur le sujet de la décarbonation et les annonces gouvernementales faites sur les zones humides, si les parcelles ne sont pas drainées, il y a un risque que les propriétaires essayent d'y planter des arbres sous les seuils, de manière non visible hors cadre.

Charles Dereix salue le lancement de la démarche, le travail interministériel lancé, mais a le sentiment qu'il s'agit d'un travail déjà fait à maintes reprises (assises nationales, PRFB, contrat de filière, etc.).

Ce travail ne donnera des résultats sur le terrain que si des décisions politiques difficiles sont prises et si les moyens humains à la hauteur sont donnés (compétences).

Il serait intéressant d'utiliser ce travail pour faire quelques pas de côté et travailler sur des thèmes essentiels pour l'avenir de la forêt :

- Les projets de territoires : comment s'organiser pour favoriser leur émergence ?
- Regroupement de propriétaires en ASA pour élaborer des PSG partagés et permettre les conditions d'une action véritablement efficace.

Il serait nécessaire de se pencher sur des questions nouvelles, notamment :

- la question de la forêt et de l'eau (comment intègre-t-on la gestion de l'eau dans la gestion des forêts?) ;
- la sylviculture et la prévention des incendies ;
- le sylvopastoralisme ;
- le monitoring des essences nouvelles comme le cèdre ;
- etc.

Philippe Falbet, qui avait pris connaissance des éléments sur la planification écologique avant la séance, s'interroge sur le levier 3c relatif au renouvellement forestier : il est important de travailler les questions d'amélioration des peuplements SMCC et de les mettre en avant, de prendre en compte les plantations en enrichissement, la question des sols, etc. Il souligne des incohérences à la base dans le dispositif.

Francis Mathieu fait part de son inquiétude concernant les champs photovoltaïques, face auxquels le monde agricole semble plus armé que celui de la forêt, et mentionne un projet qui va induire la destruction d'une plantation de cèdre de plus de 40 ans. Il souhaite savoir si dans nos travaux cette dimension sera prise en compte et s'ils seront l'occasion de faire reconnaître les bienfaits de la forêt.

Nicolas Goux évoque le manque d'un bilan forestier dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Stéphane Vieban fait part de son inquiétude sur notre capacité à alimenter l'industrie, les chaufferies, les scieries, car il va falloir produire et récolter. Le Président de la République a demandé que nous travaillions collectivement à la plantation de 97 millions d'arbres d'ici 2026 en Occitanie. Il précise que les pépiniéristes ont répondu à l'AAP ouvert cette année mais vont devoir jeter des millions de plants (des cèdres, des chênes pubescents, des douglas). Il faut de la cohérence, de l'envie, de l'ambition et de l'audace.

Nicolas Goux interroge sur les facteurs de refus de ces plants.

Cécile Goube précise qu'une dizaine de dossiers de plantation sont actuellement bloqués par la DREAL (motif : espèces exotiques envahissantes).

Stéphane Vieban ajoute que l'agenda est très rapide. Nous devons travailler à la planification écologique et d'un autre côté on nous dit que l'instruction des dossiers est compliquée, on marche sur la tête, nous allons faire l'exercice mais faisons d'abord l'essentiel.

LD Auclair questionne la prise en compte de la régénération naturelle dans les objectifs fixés de renouvellement forestier.

Stéphane Vieban répond qu'il y a de la place pour tout le monde et que l'un n'empêche pas l'autre, on produit surtout du bas de gamme, il faut aller vers le bois d'œuvre.

Philippe Falbet dit qu'au vu de ce qu'il entend, on devrait parler de planification économique, il faut être vigilant à ne pas sortir du sujet. Les leviers de protection et de gestion via l'amélioration sont à travailler en GT.

Demandes des participants :

- Disposer d'informations sur les autres GT pour pouvoir agir (périmètre, pilote, composition, thématiques travaillées).
- Porter la demande sur les modalités d'accès des membres du GT forêt aux travaux des autres GT et de contribution le cas échéant.

Suites des travaux :

- Action de priorisation par les acteurs des leviers sur la forêt et le matériau bois identifiés par le SGPE sur le klaxoon, puis travail à engager sur 4/5 thématiques principales stratégiques.
- Travaux en sous-GT sur les 5 leviers majeurs identifiés comme essentiels à travailler en région en temps contraint : validation par la CRFB de la constitution des sous-GT + recueil des volontés d'y participer de la part des acteurs de la filière + lancement des travaux des pilotes de sous-GT, afin de préparer au plus tôt des documents support qui pourront être mis en débat en département.